

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec) le mardi 9 mai 2023 à compter de 18 h 30. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
R. Mundle, vice-président
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)
M. O'Brien
J. McWhirter (vidéoconférence)
K. Ward
G. Hayes
D. Hunt
D. Bourgouin
K. Dickson (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
J. Bizeau (par vidéoconférence à compter de 19 h 15)
R. Di Tanna (vidéoconférence)
R. Stewart (vidéoconférence)

DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. Wood
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services d'éducation aux adultes et de formation professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : S. Ward, directrice des services financiers et des ressources matérielles (vidéoconférence)
M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)
D. Simoneau, directrice des ressources humaines

ABSENT : M. Syvret-Caplin

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C23-05-986

Il est proposé par R. Mundle que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) soit approuvé, moyennant l'ajout suivant aux points de résolution :

9.1.1. **Rénovations à l'école Riverview – Permis de construction**

ADOPTÉ

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Lecture du procès-verbal

3.1.1 Séance du 21 mars 2023

C23-05-987 Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 21 mars 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Ward que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.1.2 Séance du 11 avril 2023

C23-05-988 Du fait que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 11 avril 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Mackenzie que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.2 Approbation du procès-verbal

3.2.1 Séance du 21 mars 2023

C23-05-989 Il est proposé par M. O'Brien que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 21 mars 2023 soit approuvé.

ADOPTÉ

3.2.2 Séance du 11 avril 2023

C23-05-990 Il est proposé par G. Hayes que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 11 avril 2023 soit approuvé.

ADOPTÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Sans objet.

5. CORRESPONDANCE

Sans objet.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

6.1 Avis de motion – règlement 8 (jour, heure et lieu des séances du comité exécutif et du Conseil des Commissaires)

R. Mundle, commissaire, dépose un avis de motion voulant qu'une modification au règlement 8 sur le jour, l'heure et le lieu des séances du comité exécutif et du Conseil des Commissaires sera présentée le 20 juin 2023 lors de la prochaine séance du Conseil des Commissaires de la CSES.

6.2 Rapport du président

Le document est reçu et versé au dossier.

7. **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le document est reçu et versé au dossier.

8. **COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS/COMITÉ CENTRAL DE PARENTS**

8.1 **Comité consultatif sur les besoins particuliers**

R. Di Tanna, commissaire parent, indique qu'il n'y a rien de particulier à mentionner à cet égard, mais prend quelques minutes pour parler de sa rencontre avec le comité sur la politique éducative.

8.2 **Comité central de parents**

Sans objet.

9. **POINTS DE RÉOLUTION**

9.1 **Réfection des fenêtres de l'école Riverview – Approbation de contrat**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a approuvé le projet susmentionné, dans le cadre du programme MDB – Maintien des bâtiments, mesure 50621 pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE sept (7) entreprises ont demandé à recevoir les documents d'appel d'offres du projet après une invitation publique à soumissionner;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues par la CSES à la date et à l'heure spécifiées dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la firme DMG Architecture a vérifié toute la documentation requise pour l'ensemble des soumissions reçues et a conclu que toutes les soumissions présentées étaient conformes;

ATTENDU QUE, par suite d'une vérification, la firme DMG Architecture recommande que nous retenions les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit LES INDUSTRIES M. SANTERRE LTÉE;

ATTENDU QUE le montant de la soumission de l'entrepreneur s'élève à 249 460 \$ (taxes exclues);

C23-05-991

IL EST PROPOSÉ PAR M. E. Beaulieu, commissaire, que l'entreprise LES INDUSTRIES M. SANTERRE LTÉE se voit attribuer le contrat pour le projet susmentionné;

QUE H. Wood, directeur général, soit autorisé à signer toute la documentation connexe au nom de la CSES;

ET QU'en l'absence du directeur général, J. Bradbury, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer.

ADOPTÉ

9.1.1 Rénovations à l'école Riverview – Permis de construction

C23-05-992

Il est proposé par M. E. Beaulieu, commissaire, d'autoriser Chantal Pitt, responsable de la gestion administrative, à signer pour et au nom de la CSES tout document concernant l'obtention d'un permis de construction auprès de la ville de Port-Cartier afin de permettre des rénovations à l'école Riverview située au 67, rue Audubon, Port-Cartier, QC, G5B 1M7.

ADOPTÉ

9.2 Services professionnels d'audit externe – Adjudication de contrat

Point reporté à la prochaine rencontre.

9.2.1 Services professionnels d'audit externe – Nomination pour 2022-2023

Point reporté à la prochaine rencontre.

9.3 Adoption de la politique modifiée ES-243 – Politique d'achat de biens et de services et travaux de construction

C23-05-993

Il est proposé par M. O'Brien d'approuver la politique modifiée ES-243 – Politique d'achat de biens et de services et travaux de construction telle qu'elle a été présentée. Le document est reçu et versé au dossier.

ADOPTÉ

9.4 Adoption du règlement 14 modifié – Délégation de fonctions et de pouvoirs

C23-05-994

Il est proposé par G. Hayes d'approuver le règlement 14 modifié – Délégation de fonctions et de pouvoirs tel qu'il a été présenté. Le document est reçu et versé au dossier.

ADOPTÉ

9.5 Délégués auprès de la GRICS

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Eastern Shores est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire Eastern Shores doit nommer un ou une délégué(e) officiel(le) pour la représenter et agir en son nom,

C23-05-995

IL EST PROPOSÉ par D. Hunt que madame Melanie Hayes, en sa qualité de Directrice des services informatiques, soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire Eastern Shores à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents; et

QU'EN cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, monsieur Corey Dugas, soit et est par la présente nommé délégué substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS avec le même mandat; et

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un ou d'une délégué(e) officiel(e) à l'assemblée générale de la GRICS.

ADOPTÉ

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

11. **DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

Le 20 juin – New Carlisle

Comité exécutif : 13 h

Conseil des Commissaires : 13 h 15

12. **DIVERS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 15**

C23-05-996

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par K. Mackenzie que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président